THE CARTER CENTER



RAPPORT DU SEMINAIRE SUR l'EXAMEN DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'OBSERVATEUR INDEPENDANT

Organisé les 16 et 17 février 2022 à Bamako

Les 16 et 17 février 2022, l'Observateur indépendant de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, a organisé un Séminaire sur l'examen de ses observations et recommandations concernant la mise en œuvre de l'Accord. Le Séminaire a eu lieu sous l'égide du ministère de la Réconciliation, de la Paix, et de la Cohésion sociale et en collaboration avec le Haut Représentant du Président de la Transition pour la mise en œuvre de l'Accord et l'ensemble des Parties à l'Accord.

Première rencontre de ce type organisée par l'Observateur indépendant, le Séminaire a réuni l'ensemble des acteurs du processus de mise en œuvre – représentants des Parties signataires, des organes de mise en œuvre, des ministères concernés, et de la Médiation internationale. Au total, plus de 90 personnes ont participé à ces deux journées de travail à l'hôtel Radisson Collection de Bamako.

Grâce à cette participation importante et à l'esprit constructif qui a caractérisé les débats dans les deux séances plénières et au sein des quatre groupes de travail, les représentants de toutes les parties prenantes ont contribué, dans un climat ouvert, à l'examen des recommandations de l'Observateur indépendant et à la formulation de propositions communes visant à donner un nouvel élan à la mise en œuvre.

Près de sept ans après sa signature, l'Accord est régulièrement mis en question et sa mise en œuvre subit des périodes d'extrême lenteur. Pourtant, l'une des principales conclusions que l'Observateur indépendant tire du Séminaire est l'attachement continu et le vif intérêt exprimé par l'ensemble des participants et parties prenantes pour l'Accord et sa mise en œuvre. Dès que les préjugés sur ce qu'il contient ou les inquiétudes sur ce que certains peuvent y projeter sont surmontés, l'Accord apparaît toujours comme un pilier pertinent et fondamental pour la paix et la réconciliation au Mali.

Le ministre de la Réconciliation, le Colonel Ismaël Wagué, a souligné dans son intervention au sein d'un groupe de travail l'engagement du Gouvernement à poursuivre voire accélérer la mise en œuvre, notamment sur les questions d'intégration et de démobilisation, désarmement, réinsertion des excombattants (DDR). Les Mouvements signataires et de l'Inclusivité, représentés dans la cérémonie d'ouverture par Alghabass Ag Intalla, ont réaffirmé leur engagement envers l'Accord et leur espoir placé dans les débats permis par le Séminaire. Au nom du président du Comité de suivi de l'Accord (CSA) et Chef de fil de la médiation, l'Ambassadeur d'Algérie, El-Haoues Riache, a réitéré la volonté de son pays de poursuivre les efforts d'accompagnement des Parties dans le processus de la mise en œuvre et a salué l'exercice de réflexion en vue d'améliorer les méthodes de travail. Le Représentant du Secrétaire General des Nations Unies au Mali, El-Ghassim Wane, a, quant à lui, souligné le rôle central et actuel de l'Accord dans le processus de stabilisation et de retour de la paix au Mali.

Le présent rapport expose les propositions communes élaborées par les participants, tous représentants des Parties signataires, des organes de mise en œuvre, y compris les ministères, ou des mécanismes de suivi

de l'Accord. L'Observateur indépendant présente ensuite ce qu'il retient des propositions qui lui ont été adressées pendant le Séminaire et ses engagements pour en assurer un bon suivi. Il soumet enfin quelques suggestions d'accompagnement à l'appréciation des Parties et de la Médiation, tout cela dans le but de contribuer à une mise en œuvre de l'Accord efficace et accélérée.

I. PROPOSITIONS COMMUNES POUR FAIRE AVANCER LA MISE EN **CEUVRE**

L'Observateur indépendant récapitule ici les propositions et visions communes élaborées par les participants pendant le Séminaire, en particulier dans les quatre groupes de travail, dont les résultats ont fait ensuite l'objet d'une restitution et d'un débat en plénière.

Certaines propositions sont très spécifiques, d'autres fixent un cap à atteindre. Parce qu'elles ont fait l'objet d'une élaboration commune et d'un dialogue franc et informé entre les représentants de toutes les parties prenantes, elles pourraient servir de boussole pour orienter les avancées à venir.

PRINCIPES FONDAMENTAUX PARTAGÉS PAR TOUS LES PARTICIPANTS

Pour donner un nouvel élan à la mise en œuvre, les participants se sont accordés sur les fondamentaux sur lesquels agir impérativement :

- Le Gouvernement est le principal acteur de la mise en œuvre de l'Accord.
- La confiance entre les Parties doit être restaurée.
- Le cadre de concertation et de travail inter-malien doit être redynamisé.
- Les Parties ont besoin de renforcer et promouvoir l'appropriation nationale de l'Accord.
- Les Parties ont besoin d'entreprendre des actions rapides et tangibles ("dividendes de la paix") au bénéfice des populations.
- Les organes de suivi de la mise en œuvre ont besoin d'être redynamisés et recentrés sur leurs rôles.
- La mise en œuvre de l'Accord devrait être équilibrée entre ses quatre piliers.

B. PRIORITES COMMUNES IDENTIFIEES PAR TOUS LES PARTICIPANTS

Pour structurer les prochaines avancées dans la mise en œuvre, les participants ont identifié les priorités communes suivantes pour chaque pilier de l'Accord :

Questions politiques et institutionnelles

- Diligenter la révision de la Constitution pour la prise en charge des dispositions pertinentes de l'Accord
- Parachever le processus de découpage administratif
- Parachever le transfert des ressources (30% du budget) et des services déconcentrés aux Collectivités territoriales

Questions de défense et de sécurité

- Tenir la tant attendue Réunion de niveau décisionnel (RND) pour acter les termes du DDR et de l'intégration des ex-combattants des Mouvements dans les forces de défense et de sécurité, et d'autres corps de l'État, au plus tard le 15 mars 2022
- Parachever le processus de DDR accéléré (à déterminer lors de la RND)
- Diligenter le DDR global (à déterminer lors de la RND)

Développement socio-économique et culturel

- Accélérer la mise en œuvre des projets retenus sur financement du Fond de Développement Durable (FDD), y compris le processus de passation des marchés
- Lancer la deuxième phase de financement des projets sur les ressources restantes du FDD
- Adopter et mettre en œuvre le Plan de Retour de l'Administration et des Services Sociaux de base pour accélérer le retour de l'administration et des services sociaux de base
- Régler définitivement la question de la participation des Mouvements au Comité de pilotage du
- Fournir de la formation et de l'accompagnement aux Autorités intérimaires afin qu'elles aient la capacité de gérer les ressources et services transférés par l'État
- Adapter l'enseignement au niveau local et encourager les échanges culturels à l'intérieur du Mali

Réconciliation, justice et questions humanitaires

- Parachever le processus d'adoption de la Loi fixant les règles générales de la réparation des préjudices subis par les violations graves des droits de l'Homme
- Diligenter la mise en place de l'Organe de gestion des réparations
- Mettre en place les mécanismes d'exécution et de suivi des recommandations de la Commission d'enquête internationale

C. VISION COMMUNE DU PARACHEVEMENT DE L'ACCORD

Les participants ont élaboré une vision commune pour guider le parachèvement de l'Accord.

« L'Accord sera parachevé quand »:

Principes:

- L'intégrité territoriale et la souveraineté de la république du Mali sont assurées
- Le respect de la diversité malienne, la consolidation du vivre-ensemble, et un accord sur la compréhension du terme Azawad sont assurés
- Le développement équilibré est assuré dans l'ensemble des régions
- Une plus grande représentation des populations du nord est assurée dans les institutions nationales
- Un renforcement de la justice sociale est assuré
- L'appropriation nationale de l'Accord est assurée

Questions politico-institutionnelles

- La libre administration est en place
- La constitution (nouvelle ou réformée) prend en compte les dispositions de l'Accord
- Les services techniques sont déconcentrés dans le cadre de la réorganisation territoriale

Défense et sécurité

- L'armée est nationale, reconstituée, réformée et adaptée aux besoins sécuritaires
- La sécurité locale est assurée
- Le désarmement des Mouvements est réalisé, ainsi que le désarmement général
- La libre circulation des personnes sur le territoire malien est assurée

Développement socio-économique et culturel

- La Zone de développement des régions du Nord est en place et opérationnelle, c'est-à-dire que ses projets ont un impact et les écarts de développement entre les régions sont réduits
- Le niveau de développement du nord est rehaussé
- Les services sociaux de base sont opérationnels
- L'éducation est adaptée aux régions et au contexte local et il y a des échanges culturels réguliers

- Le budget de 30% est régulièrement transféré par l'État au niveau local ; les services techniques et les ressources humaines sont transférées aux régions
- Le Conseil Consultatif inter-régional est opérationnel

• <u>Justice</u>, <u>Réconciliation</u>, et questions humanitaires

- Les déplacés et les réfugiés sont retournés et réinstallés
- Les actions humanitaires d'urgence ont lieu, en sécurité
- Le sentiment est répandu dans la population qu'il y a eu une compensation pour les victimes
- Les *cadis* sont intégrés dans le système judiciaire formel, en assurant un système de complémentarité (formule légale à trouver)
- Un Centre de mémoire existe
- Les rapports de la Commission d'enquête internationale et de la Commission Vérité Justice et Réconciliation sont largement diffusés dans le pays.

D. PROPOSITIONS COMMUNES POUR RENFORCER LES METHODES DE TRAVAIL ENTRE LES PARTIES ET L'OBSERVATEUR INDEPENDANT

Les participants ont salué le rôle de l'Observateur indépendant, et souhaité encore davantage d'engagements et d'interaction entre les parties prenantes de la mise en œuvre et celui-ci. Plusieurs propositions ont été formulées et sont résumées ci-dessous (voir rapport intégral des propositions en annexe):

- Améliorer la méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse de données ou autres informations actualisées nécessaires à l'élaboration des rapports, auprès des structures ou services impliqués dans la mise en œuvre de l'Accord
- Demander à l'Administration de faire diligence aux demandes d'information de l'Observateur indépendant
- Organiser des rencontres périodiques avec les différentes Parties
- Continuer et revenir à la pratique d'organiser une session d'échanges avec toutes les Parties sur les drafts des rapports avant leur validation par l'Observateur indépendant
- Améliorer les modalités de partage et de publication des rapports et recommandations phares de l'Observateur indépendant en vue de permettre une exploitation judicieuse de celles-ci par les Parties
- Demander aux acteurs de la mise en œuvre de l'Accord de s'impliquer davantage dans le partage des rapports et des recommandations, en faisant ressortir les avancées et les acquis de la mise en œuvre.

L'Observateur indépendant a largement apprécié ce moment d'échanges et déjà pris en compte plusieurs remarques et propositions dans ses engagements pour un suivi du Séminaire (voir partie III).

II. PROPOSITONS DES PARTICIPANTS POUR REDYNAMISER LES ORGANES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DE L'ACCORD

- Redynamiser le travail des Sous-comités du Comité de suivi (CSA) pour renforcer le travail technique et le partage d'informations pour une transmission efficace aux décideurs.
 - o Les Sous-comités se réunissent de manière régulière, indépendamment des sessions du CSA
 - o Leur durée et fréquence est revue à la hausse et les sessions sont mieux planifiées
 - Pour chaque membre, un suppléant en capacité de contribuer pleinement aux débats est désigné.
 Ils s'informent régulièrement pour assurer la continuité des travaux. Une correspondance officielle du ministère de la Réconciliation établit les noms des membres et suppléants
 - O Les co-présidents organisent des réunions supplémentaires pour traiter les questions restées en souffrance pendant les sessions régulières et communiquent avant chaque session avec les membres pour s'assurer de la présence de tous.

- Considérer des solutions pour remédier aux contraintes financières et logistiques accrues sur certains membres
- Les Sous-comités entretiennent des échanges d'information dynamiques et réguliers, y compris au niveau informel et par les nouvelles technologies
- Les rapports des Sous-comités sont archivés
- Les rapports des Sous-comités doivent être présentés dans les sessions du CSA.
- Améliorer la prise en compte des travaux et propositions des Sous-comités au niveau du CSA.
 - Entre la tenue des Sous-comités et les sessions du CSA, la coordination interne à chaque Partie signataire est accrue, grâce à un calendrier qui assure des temps de débat et de partage d'information en interne au sein de chaque Partie
 - Les rapports des Sous-comités doivent être mis à disposition à temps pour la préparation du CSA.
- Renforcer le processus de décision et de suivi du CSA, instance de décision privilégiée en l'absence d'un cadre intra-malien fonctionnel.
 - Pour cela, revoir à la hausse la fréquence et la durée des sessions du CSA
 - Organiser des réunions de haut niveau avec les responsables non-membres du CSA en cas de
 - Les décisions du CSA ne doivent pas être remises en cause ou faire l'objet d'actions contradictoires
 - o Les sessions sont davantage préparées en interne à chaque Partie. Une planification plus en amont des sessions peut y contribuer
 - L'ordre du jour de chaque session du CSA est plus spécifique et prend en compte les conclusions des Sous-comités. Des réunions entre co-présidents des Sous-comités et secrétariat du CSA permettent de l'établir
- Assurer un suivi plus régulier et resserré des engagements pris en CSA.
 - Réunion des co-présidents des Sous-comités et du secrétariat du CSA, au maximum deux semaines après chaque session du CSA, pour faire le suivi des décisions et recommandations
 - Communiqué final du CSA adopté en séance, et relevé de conclusions distribué au plus tard trois jours après la session
 - o Utiliser la matrice sur la mise en œuvre de l'Accord de la MINUSMA
 - o Les vice-présidents du CSA jouent un rôle proactif dans le suivi qui leur sera attribué par le Président du CSA (par exemple, un rôle renforcé dans le suivi d'une des thématiques)
- Le CSA assure son rôle de contrôle, de supervision et de coordination de l'application effective par les Parties de toutes les dispositions de l'Accord.
 - o Le CSA peut suggérer toute action en vue de l'amélioration de l'architecture institutionnelle de mise en œuvre de l'Accord
- Le CSA joue davantage son rôle pour la redevabilité et l'appropriation de l'Accord et de sa mise en
 - Reprendre les CSA en régions, au-delà d'une journée sur place, pour rencontrer les acteurs locaux, éclairer et débattre sur la mise en œuvre ; promouvoir des visites de terrain.
- La Communauté internationale joue le rôle d'accompagnement et de garantie attendu.
 - o Pour cela, la question de l'arbitrage par le CSA est posée. Sa résolution requiert l'acceptation par les Parties du principe de la décision tranchée par la Médiation avant qu'elle statue sur une question.

- Renforcer les rapports et la communication entre la Médiation et le Gouvernement.
 - O Inscrire des réunions périodiques entre le Président du CSA, les membres de la Médiation et le Premier ministre et/ou le Président de la Transition pour faire le point sur la mise en œuvre et traiter des questions cruciales
 - o Impliquer davantage la Médiation dans la sensibilisation pour une meilleure appropriation de l'Accord
 - O Des communications périodiques publiques sont aussi portées par la Médiation à l'attention du public sur l'état de la mise en œuvre.
- Le cadre de concertation et de travail inter-malien doit être redynamisé pour une prise de décision efficace.

III. ENGAGEMENTS, SUGGESTIONS ET REMERCIEMENTS DE L'OBSERVATEUR INDÉPENDANT

L'Observateur indépendant partage ici ses engagements pour tenir compte des propositions faites sur les relations entre les Parties et l'Observateur indépendant notamment, et plus généralement, pour assurer un suivi actif du séminaire. Il soumet enfin à l'attention du CSA, des Parties signataires et des organes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord des suggestions d'accompagnement.

ENGAGEMENTS DE L'OBSERVATEUR INDEPENDANT POUR UN SUIVI EFFICACE

L'Observateur indépendant compte :

- * Réaliser un suivi des propositions conjointes élaborées pendant le Séminaire. L'Observateur indépendant tiendra à jour un tableau des propositions communes élaborées au cours du Séminaire. Ce tableau pourra être mis à la disposition des membres du CSA et des autres acteurs clé de la mise en œuvre à leur demande.
- ❖ Communiquer publiquement sur le Séminaire et son suivi des propositions des participants. Cela sera entrepris à travers la publication et la large dissémination du présent rapport, ainsi que la réalisation d'une vidéo sur le Séminaire qui sera publiée prochainement.
- Continuer à élargir et renforcer ses contacts avec l'ensemble des Parties signataires et des acteurs concourant à la mise en œuvre de l'Accord.
- ❖ Saisir formellement les structures impliquées dans la mise en œuvre pour renforcer le recueil d'informations actualisées, en comptant sur l'esprit de collaboration existante et la proposition formulée à l'égard de l'administration pendant le Séminaire de faire diligence aux demandes de l'Observateur indépendant et de lui fournir de l'information pertinente de manière proactive.
- Continuer de solliciter les Parties pour tenir des sessions d'échanges sur les rapports à paraître, avant leur publication par l'Observateur indépendant, sans préjudice de son indépendance et de son impartialité.
- Rester disponible et proactif pour accompagner les Parties signataires, la Médiation et le CSA en vue de contribuer à une mise en œuvre accélérée et efficace. Cela pourra prendre la forme de réunions de travail ou de dialogue plus fréquentes, de l'organisation d'autres séminaires dans des formats adaptés, et de la production de courts documents mobilisables par les parties prenantes dans la mise en œuvre.

SUGGESTIONS D'ACCOMPAGNEMENT

L'Observateur indépendant suggère notamment :

- D'organiser des réunions restreintes entre l'Observateur indépendant et les Parties signataires (représentants de chaque groupe de travail) pour envisager ensemble les suites possibles du Séminaire en termes d'actions concrètes.
- De tenir une réunion avec la Médiation internationale afin de faire une présentation des résultats du Séminaire, suivi d'un échange sur les suites à donner.
- ❖ De proposer au CSA d'inscrire à l'agenda de sa prochaine session la présentation des principaux constats et propositions du Séminaire, y compris une discussion approfondie sur les priorités et les actions concrètes pour mettre en œuvre les propositions des Parties prenantes.
- ❖ D'organiser une rencontre entre l'Observateur indépendant et les femmes membres du CSA afin de leur présenter un état des lieux de la mise en œuvre, suivi d'un dialogue sur les évolutions survenues depuis 2015 dans les mécanismes de mise en œuvre et de suivi de l'Accord. Cette proposition forgée à partir des débats en plénière lors du Séminaire est élaborée afin qu'elles bénéficient d'une meilleure compréhension du processus et puissent consolider leur rôle et propositions pour faire avancer la mise en œuvre.
- * D'engager des concertations avec les points focaux désignés par le ministère de la Réconciliation nationale et les différents ministères participants à la mise en œuvre de l'Accord pour assurer des échanges d'information fluides et réguliers. A cet égard, la réunion organisée entre l'Observateur indépendant et ces acteurs sur le Bilan sur la mise en œuvre (rapport de l'Observateur indépendant, octobre 2021) pourrait servir de modèle.
- ❖ D'organiser, après la publication chaque rapport de l'Observateur indépendant, une présentation des observations et recommandations en session du CSA pour concrétiser la proposition d'une exploitation judicieuse des rapports. Si le CSA ne se tient pas dans le mois suivant la publication, l'Observateur indépendant, en coordination avec le chef de file de la Médiation, pourrait inviter les Parties à se réunir de façon ad hoc pour assurer cet échange.

REMERCIEMENTS

L'Observateur indépendant tient à remercier sincèrement le Gouvernement du Mali, les Mouvements, la Médiation internationale et son chef de file, l'Algérie, et plus largement l'ensemble des parties prenantes à la mise en œuvre et au suivi de l'Accord, pour la confiance manifestée envers l'Observateur indépendant, leur soutien et leur participation au Séminaire. Leur intérêt pour le Séminaire et leur contribution active ont forgé la qualité des débats et des travaux de ces deux jours. Les propositions et visions qui ont été élaborées en commun sont importantes. C'est pourquoi il nous incombait de les restituer fidèlement ici. En outre, une annexe avec les présentations des quatre groupes de travail est également mise à disposition. L'Observateur indépendant compte sur cette dynamique et sur la responsabilité de chacun pour continuer à avancer sur cette voie.

Bamako, le 1 avril 2022

THE CARTER CENTER



ANNEXE

RAPPORT DU SÉMINAIRE SUR L'EXAMEN DES OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DE L'OBSERVATEUR INDÉPENDANT

Organisé les 16 et 17 février 2022 à Bamako

Rapports des quatre groupes de travail présentés en séance plénière finale devant l'ensemble des participants.

RAPPORT DU GROUPE 1

Échanges sur les observations et recommandations de l'Observateur indépendant prioritaires et pertinentes pour les participants

Après la présentation des membres, le mandat a été décliné par le Président du Groupe I appuyé par Monsieur Kazaldi de l'Observateur indépendant. Ce dernier a aussi rappelé le contexte de l'élaboration de ce document, la méthodologie et les instructions y afférentes.

La méthodologie de travail ayant été validée par les participants, les travaux de groupe ont pu débuter.

Examen de la synthèse des rapports de l'Observateur indépendant

Observations générales	Actions
Besoin de renforcer la confiance entre les Parties Besoin de redynamiser le cadre de travail intermalien	 Accélérer la mise en œuvre de l'APR; Respecter les engagements pris par les différentes Parties; Privilégier les discours de rassemblement. Tenir des réunions pour évaluer afin d'opérationnaliser le Cadre
Besoin de renforcer/promouvoir l'appropriation nationale de l'Accord Besoin d'entreprendre des actions rapides et tangibles (des « dividendes ») au bénéfice des populations	 Intensifier, harmoniser et coordonner la communication autour de l'APR; Accélérer la mise en œuvre des projets retenus sur financement du FDD; Lancer la deuxième phase de financement des projets sur les ressources restantes du FDD; Accélérer le retour de l'administration et des services sociaux de base; Adopter et mettre en œuvre le Plan de Retour de l'Administration et des Services Sociaux de base (PRASB)
Besoin de recentrer les organes de suivi sur leur premier rôle d'assurer le contrôle et la supervision de l'application effective de toutes les dispositions de l'Accord et de conciliation entre les Parties Besoin de procéder à une mise en œuvre équilibré des piliers et de se concentrer sur les dispositions essentielles de l'Accord	Traiter dans un autre groupe

Observations et recommandations par pilier

A. Questions politiques et institutionnelles

Recommandations	Actions	Délais	responsable
Réformes politique et	 Diligenter la révision 		-
institutionnelles	titutionnelles de la Constitution pour		
	la prise en charge des		

	dispositions pertinentes de l'APR;		
	- Parachever le processus de découpage		
	administratif;		
	- Parachever le transfert		
	des ressources (30%) et des services		
	déconcentrés aux		
	Collectivités		
	territoriales.		
D O 4 1 1/6	4 1/97		
B. Questions de défer	- Tenir la réunion de	Au plus tard le	
	niveau décisionnel	15 mars 2022	
	(RND)	15 111415 2022	
	- Parachever le processus	A déterminer	
	de DDR accéléré;	lors de la RND	
	- Diligenter le DDR		
	global		
D. Réconc	iliation, justice et questions	l humanitaires	
	- Parachever le processus		
	d'adoption de la Loi		
	fixant les règles		
	générales de la		
	réparation des		
	préjudices subies par		
	les violations graves des droits de l'Homme		
	ainsi que la mise en		
	place de l'Organe en		
	charge de la Réparation		
	- Mettre en place les		
	mécanismes		
	d'exécution et de suivi		
	des recommandations		
	de la Commission		
	internationale		

MDAC:

- Faire ressortir les changements politiques (coup d'état etc.) et leur impact ;
- La situation sécuritaire et son impact sur la mise en œuvre de l'APR.

Réponse de l'Observateur indépendant :

Les sujets susmentionnés sont pris en compte dans les différents rapports de l'Observateur indépendant. En dépit de cela, certaines actions peuvent être urgemment mis en œuvre.

RAPPORT DU GROUPE 2

Échanges sur l'amélioration des méthodes de travail entre l'Observateur indépendant et les Parties à l'Accord

Président: Mohamed Ould MATALI, Plateforme;

1^{er} Rapporteur : Lt/Col. Fatimata B SANGARE, CT/MRPCN ;

2^e Rapporteur: M. Issa KEITA, CM/CVJR.

I- Propositions d'amélioration des relations de travail entre l'observateur et les différentes parties

- 1. Renforcer la confiance entre l'observateur indépendant et les parties ;
- 2. Maintenir la neutralité et l'impartialité entre les parties ;
- 3. Organiser des rencontres périodiques avec les différentes parties ;
- 4. Demander à l'observateur de saisir par écrit les structures impliquées dans la mise en œuvre de l'APR par rapport au recueil des informations ;
- 5. Demander à l'Administration de faire diligence aux demandes de l'observateur indépendant.

II- Suggestions tendant à améliorer la méthodologie de collecte, de traitement et d'analyse de données ou autres informations nécessaires à l'élaboration des rapports

Dans le souci d'améliorer sa méthodologie, l'observateur indépendant doit :

- 1. Recueillir auprès des structures ou services impliqués dans la mise en œuvre de l'APR les informations actualisées ;
- 2. Rencontrer tous les mouvements signataires et l'inclusivité pour obtenir les informations sur le processus de mise en œuvre de l'APR;
- 3. Renforcer le mécanisme d'échanges entre le ministère de la réconciliation et l'observateur indépendant ;
- 4. Organiser une session d'échanges avec toutes les parties sur les drafts des rapports avant leur validation par l'observateur indépendant.

III. Modalités de partage et de publication des rapports et recommandations phares de l'observateur indépendant

En vue de bien partager (disséminer) les rapports de l'observateur indépendant, il faut :

- 1. Impliquer les acteurs de la mise en œuvre de l'APR dans le partage des rapports et recommandations :
- 2. Inviter les parties à une exploitation judicieuse des observations et recommandations du rapport de l'observateur indépendant ;
- 3. Organiser des sessions de restitution au niveau communautaire ;
- 4. Associer la société civile et les communicateurs traditionnels dans la diffusion des rapports de l'observateur indépendant ;
- 5. Faire ressortir dans la communication les avancées dans la mise en œuvre de l'APR.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL III : « Réflexions sur les mécanismes d'accompagnement et de suivi de l'Accord »

Co-présidents du groupe : Danilson Lopes Da Rosa pour la MINUSMA / Chabane Lamri pour l'Algérie

Rapporteurs: Biga Ag Ahmoudene et Aguidou Bah

Modératrice: Ambassadeur Bisa Williams, Conseillère Spéciale, L'Observateur indépendant de la mise en oeuvre de

l'Accord, Carter Center

Les participants au groupe de travail III ont largement échangé sur les mécanismes d'accompagnement et de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, notamment le fonctionnement et les méthodes de travail des structures de suivi de la mise en œuvre de l'Accord, à savoir le CSA et les sous-comités.

A l'issu des échanges, les participants ont identifié les actions ci-après en vue d'améliorer les mécanismes d'accompagnement et de suivi de l'Accord :

Problèmes	Objectifs	Actions proposées
	Les sous-comités doivent pouvoir se réunir, y compris en l'absence de sessions du CSA, pour continuer le travail technique et le partage d'informations Epuiser l'ordre du jour de façon à apporter des informations claires et un travail technique préparatoire abouti lorsque le	Définir un calendrier précis des réunions et fixer des réunions des sous-comités afin que tous les participants puissent s'y préparer à l'avance
		Tenir les sessions régulières des sous-comités, indépendamment de la tenue des sessions du CSA ; Revoir à la hausse la durée / fréquences des réunions de sous-comités
		Au-delà des réunions régulières planifiées, les co-présidents organisent des réunions supplémentaires pour traiter les questions qui restent en souffrance.
	Les sous-comités ont besoin d'au moins une journée pleine de réunion	Ne pas tenir les sessions des sous-comités le vendredi ;
Effritement du travail dans les sous- comités, instabilité de la représentation, absentéisme	Présence assidue d'un représentant en capacité de contribuer pleinement (bon niveau d'informations, connaissance du dossier)	Désigner un membre et un suppléant, en capacité de contribuer pleinement (au bon niveau d'informations)
		Les co-présidents communiquent en amont avec les membres pour s'assurer de leur présence et de celle de leur suppléant. (Au besoin, en cas d'une absence ou contrainte de transport, utilisation VTC ? Réorganisation de l'ordre du jour ?)
croissant, manque de transmission des dossiers, et report	Meilleur accompagnement et planification des sous-comités	Considérer des solutions pour remédier aux contraintes financières et logistiques accrues.

questions pendantes Demander au ministère de la Réconciliation Nationale, via une correspondance officielle, la désignation des points focaux et les suppléants pour chaque sous-comité et garantir une présence assidue des représentants des parties signataires dans les réuni des sous-comités. Assurer la continuité des travaux des sous-	ırs
comités	ons
Archivage des rapports des sous-comités ; le membre et le suppléant s'informent régulièrement des travaux ; le membre et suppléant ne sont pas changés au même moment pour assurer passation des informations ; créer un cadre d'échange informel groupe WhatsApp) pour chaque sous-comité pour susciter un échange régulier d'information	
Redonner une utilité et démontrer la prise en compte des travaux des sous-comités au CSA Présenter les rapports des sous-comités dans les sessions du CS comme dans le passé	۹,
Coordination interne accrue au sein de chaque partie, et au sein de la Médiation ; notamment entre les membres des quatre sous-comités au sein de chaque partie ; coordination avec leurs représentants au CSA ; puis compte-rendu des membres du CSA vers les membres des sous-comités Coordination interne accrue au sein de chaque partie ; prévoir donc un calendrier adéquat pour assurer ces temps de et information interne à chaque partie, et à la Médiation, entre réunions des sous-comités et les réunions du CSA. CSA ; puis compte-rendu des membres du CSA vers les membres des sous-comités	
Améliorer la prise en compte des propositions des sous-comités et de la CTS au niveau du CSA Mettre les rapports des sous-comités à disposition à temps pour préparation du CSA	· la
En l'absence de cadre de travail et de Revoir à la hausse la fréquence et la durée des sessions du CSA exemple sur deux jours)	(par
concertation inter- malien fonctionnel, le CSA demeure une Remédier au problème décisionnel au niveau du CSA Des réunions de haut niveau doivent être organisées avec les responsables non membres du CSA, en cas de besoin.	
instance de décision privilégiée. Les décisions enterrinées par le CSA ne doivent pas faire l'objet remise en cause, ou de prise d'actions contradictoires.	de
Organiser une réunion entre les co-présidents des sous-comités le Secrétariat du CSA, au maximum deux semaines après chaque session du CSA, pour faire le suivi de ses recommandations.	
Adopter le communiqué final du CSA avant la levée de la séance le relevé des conclusions des sessions du CSA et le distribuer (3) jours après la réunion du CSA pour mieux faciliter le suivi par les sous-comités.	
Utiliser la matrice sur la mise en œuvre de l'Accord mise à jour chaque trois mois par la MINUSMA.	
Les vice-présidents du CSA jouent un rôle proactif dans le suivi, attribué par le Président du CSA (exemple : rôle renforcé dans le suivi d'une des thématiques de la mise en oeuvre).	
Assurer son rôle de contrôle, la supervision et la coordination de l'application effective par les Parties de toutes les dispositions de l'architecture institutionnelle de la mise en œuvre de l'Accord.	
Redonner du temps à la concertation et à la prise de décision au sein du CSA Tenir des CSA de haut niveau de façon plus régulière : sessions de haut niveau périodiques	e

prérogative centrale	Préparer davantage les sessions du CSA en interne à chaque partie	Planifier les sessions plus en amont
donnée par l'Accord de suivi de la mise en œuvre : marge de manœuvre pour mieux jouer son rôle	Renouveler la méthode pour établir l'ordre du jour du CSA	ordre du jour plus spécifique ; prendre en compte les conclusions des sous-comités ; réunions des co-présidents des sous-comités avec le secrétariat pour l'établir ;
	Redevabilité et appropriation de l'Accord et de sa mise en œuvre	Reprendre les CSA en régions (ne pas se limiter à un aller-retour dans la journée, saisir l'opportunité pour les parties maliennes et pour la Médiation de rencontrer les acteurs régionaux/locaux, éclairer et débattre sur la mise en œuvre – utiliser les moyens vidéo et autres pour permettre à certains membres de la Médiation de participer à distance) ; promouvoir des visites de terrain.
	Jouer le rôle d'accompagnement et de garantie attendu de la Communauté internationale	Question de l'arbitrage par la Médiation : requiert que les Parties acceptent à l'avance le principe d'une décision tranchée par la Médiation.
	Renforcer les rapports et la communication entre la Médiation et le Gouvernement	Inscrire réunions périodiques entre le Président du CSA, les membres de la Médiation et le Premier ministre et/ou le Président de la République / Transition pour faire le point sur la mise en œuvre et traiter les questions cruciales. Ne pas attendre le blocage ou le problème pour le faire.
	Rôle plus proactif de la MINUSMA	Cela doit inclure l'offre de leur expertise technique, conseil, partage d'expériences, au-delà de l'appui à la résolution de problèmes
	Impliquer davantage la Médiation internationale dans la sensibilisation pour une meilleure appropriation de l'Accord	Des communications périodiques publiques sont portées par la Médiation aussi à l'intention du public sur l'état de la mise en œuvre. (par exemple, point de presse lors de sessions délocalisées et d'autres actions de sensibilisation)
Cadre de concertation et travail inter- malien peu efficace et fonctionnel	Cadre de travail et de concertation inter- malien renforcé pour une prise de décision efficace	Redynamiser le cadre de concertation inter-malien ; Renforcer l'ancrage institutionnel pour la mise en œuvre de l'Accord

Au terme des débats en séance plénière finale autour du rapport du groupe de travail 3, la question du statut particulier des membres des sous-comités a été soulevée. Elle devrait être étudiée.

RAPPORT DU GROUPE 4

Réflexions stratégiques sur les conditions de parachèvement de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali

Président: M. Bassidi COULIBALY, Chef de Cabinet du Ministère de la Réconciliation,

Modérateur: M. John GOODMAN

Rapporteur: Mme TOURE Alzouharata, membre du CSA

Dès la constitution du groupe, le modérateur nous a proposé un exercice, qui avait deux objectifs :

- Déterminer les attentes de chaque membre du groupe par écrit sur un bout de papier.
- Décliner nos identités pour faciliter les échanges.

De la détermination de nos objectifs et de nos attentes, il ressort que nous avons en partage le Mali et l'Accord. Quelques exemples d'objectifs écrits :

- Déterminer les mécanismes efficaces et efficients pour la mise en œuvre de l'APR,
- Contribuer à une reprise de la mise en œuvre de l'APR,
- Rapprocher les points de vue des parties signataires de l'APR,
- Définir les perspectives réalistes et réalisables pour le par achement,
- Permettre à l'Observateur Indépendant d'améliorer ses méthodes et faire des recommandations nécessaires à toutes les parties......

Nous avons souhaité faire l'exercice sur deux phases.

PHASE 1 : Dresser une liste d'éléments ou d'indicateurs concrets signifiants le parachèvement de l'APR.

PHASE 2 : De cette liste globale, échanger sur les éléments ou les indicateurs sur lesquels il y a un consensus ou un accord.

En définitive, nous avons opté pour la phase 2, c'est à dire retenir directement les éléments ayant fait l'objet de consensus.

TITRE I: Principes, engagements et fondements d'un règlement durable du conflit. :

- Le respect de l'Intégrité et de la souveraineté
- Respect de la diversité culturelle et linguistique
- Solution sur l'appellation Azawad-
- Représentation importante des populations du Nord dans l'admiration
- Développement équilibré des régions du Mali
- Renforcement de la justice sociale
- Libre administration/ gestions locales/amélioration de la gouvernance.
- Vivre ensemble
- Lutte contre le terrorisme ;

TITRE II : Questions politiques et Institutionnelles

- Libre administration des collectivités territoriales (Assemblée communales et régionales)
- Révision/nouvelle de la constitution pour prendre l'APR et les engagements internationaux du Mali,
- Retour des services déconcentrés de l'état,
- Réorganisation territoriale,

TITRE III : Questions de défenses et de Sécurité

- DDR globale (intégration effective des ex-combattants, réinsertion)
- Armée reconstituée
- Démobilisation de tous Mouvements
- Achèvement de la mise en place des comités locaux consultatifs de sécurité,
- Création de la Police territoriale,
- Lutte contre le terrorisme

TITRE IV : Développement Socio-économique et Culturel

- La ZODERE opérationnelle (Opérationnalisation du conseil inter régional
- Retour des services de base (ouverture de l'école pour tous, éducation adaptée, ouverture des classes, échange culturelle religieux)
- Renforcement des capacités des ressources humaines et Suivi évaluation des projets
- Transfert des compétences et des ressources de l'état central aux collectivités,
- Meilleure vivre ensemble

TITRE V : Réconciliation, Justice et Questions Humanitaires

- Viabilisation des sites pour le retour des réfugiés et les déplacés
- Retour harmonieux des réfugiés et des déplaces,
- Diligenter les mesures de réparation,
- Reconnaissance générale des faits passés,
- Adaptation de la justice (faire place aux cadis ou la justice transitionnelle).
- Mise en place du Centre de mémoire
- Commission d'enquête diffuse.

En conclusion, nous sommes dans la logique d'une stratégie de parachèvement de l'Accord. Nous pensons aussi que les actions coordonnées qui permettent de rendre ces différents éléments concrets et positifs peuvent tendre vers un parachèvement.